

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-333/SG/FIN autorisant M. Ahmed Daher Omar à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, Ambouli, Titre foncier 976

n° 74-333/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Daher Omar est autorisé à acquérir un terrain bâti, sis à Djibouti, Ambouli, d'une superficie de 660 m2 et immatriculé au Livre foncier du territoire sous le n° 976 au nom de M. Mege René.